



CERCLE MONTESQUIEU

# Revue de Presse

## Juin 2013



# Bourse Herbert Smith – Freehills – Cercle Montesquieu

Le Monde du Droit - 1er juin 2013 (1)

## Cassandra Lorient et Guillaume Vatin, lauréats de la bourse Herbert Smith Freehills - Cercle Montesquieu

SAMEDI 01 JUIN 2013 11:16 LE MONDE DU DROIT



Tweeter

Le bureau de Paris du cabinet d'avocats International Herbert Smith Freehills a le plaisir d'annoncer son soutien à deux étudiants en droit grâce à la Bourse Herbert Smith Freehills - Cercle Montesquieu.



HERBERT  
SMITH  
FREEHILLS

Les lauréats de cette année sont **Cassandra Lorient**, qui effectuera l'année prochaine un LLM à l'université de Georgetown aux Etats-Unis, et **Guillaume Vatin**, qui effectuera l'année prochaine un LLM à l'université d'Oxford en Angleterre.

Chaque année, la bourse Herbert Smith Freehills - Cercle Montesquieu propose deux bourses d'études, d'un montant de 10.000 euros chacune, à des étudiants français en droit qui souhaitent entreprendre des programmes LLM respectivement aux Etats-Unis (en association avec la Commission franco-américaine) et au Royaume-Uni (en association avec le British Council/Entente Cordiale).

Cette année, le jury était composé de :

Bernard Kuhn, Directeur Juridique, Groupe LVMH, membre du Cercle Montesquieu

Bénédicte Wautelet, Directrice Juridique, Groupe Le Figaro, membre du Cercle Montesquieu

Garance Dupuis, Directrice Juridique, Lagardère Active

Mark Rollinger, Directeur Juridique Groupe, Sodexo

Sarah Leroy, Global Head Of Legal, AXA Real Estate

Stéphane Collinet, European Legal Counsel, CIT Group, administrateur du Cercle Montesquieu

Séverine Peyrichou, Responsable de la section française, Commission Franco-Américaine

Sarah Bagshaw, Chargée de Projets, British Council

# Bourse Herbert Smith Freehills – Cercle Montesquieu

Le Monde du Droit - 1er juin 2013 (2)

Emmanuelle Cabrol, Sergio Sorinas, Pierre Popesco et Cyril Deniaud du cabinet Herbert Smith Freehills

Emmanuelle Cabrol et Sergio Sorinas, associés en charge de cette bourse au bureau de Paris, ont déclaré :

*"Nous félicitons tous les candidats pour l'excellence de leur dossier et les remercions pour l'enthousiasme démontré lors de leur entretien avec le jury. Réaliser un LLM au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis contribue à former des futurs avocats talentueux. C'est pourquoi nous nous réjouissons de pouvoir aider des étudiants à concrétiser ce projet."*

Cassandra Lorient et Guillaume Vatin ont déjà un excellent parcours universitaire et nous sommes persuadés qu'ils ont également toutes les qualités pour devenir d'excellents juristes internationaux".

Denis Musson, Directeur Juridique d'Imerys et Président du Cercle Montesquieu, a ajouté:

*"Œuvrer pour aider les juristes français qui pourraient être les directeurs juridiques de demain à parfaire leur formation à la complexité du droit de la vie internationale des affaires est une des actions très chères à notre association."*

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)





### **Cassandra Lorient et Guillaume Vatin, lauréats de la bourse Herbert Smith Freehills – Cercle Montesquieu.**

jeudi 30 mai 2013

**Le bureau de Paris du cabinet d'avocats international Herbert Smith Freehills a le plaisir d'annoncer son soutien à deux étudiants en droit grâce à la Bourse Herbert Smith Freehills - Cercle Montesquieu.**

Les lauréats de cette année sont Cassandra Lorient, qui effectuera l'année prochaine un LLM à l'université de Georgetown aux Etats-Unis, et Guillaume Vatin, qui effectuera l'année prochaine un LLM à l'université d'Oxford en Angleterre.

Chaque année, la bourse Herbert Smith Freehills - Cercle Montesquieu propose deux bourses d'études, d'un montant de 10.000 euros chacune, à des étudiants français en droit qui souhaitent entreprendre des programmes LLM respectivement aux Etats-Unis (en association avec la Commission franco-américaine) et au Royaume-Uni (en association avec le British Council/Entente Cordiale).

Cette année, le jury était composé de :

Bernard Kuhn, Directeur Juridique, Groupe LVMH, membre du Cercle Montesquieu  
Bénédicte Wautelet, Directrice Juridique, Groupe Le Figaro, membre du Cercle Montesquieu  
Garance Dupuis, Directrice Juridique, Lagardère Active  
Mark Rollinger, Directeur Juridique Groupe, Sodexo  
Sarah Leroy, Global Head Of Legal, AXA Real Estate  
Stéphane Collinet, European Legal Counsel, CIT Group, administrateur du Cercle Montesquieu  
Séverine Peyrichou, Responsable de la section française, Commission FrancoAméricaine  
Sarah Bagshaw, Chargée de Projets, British Council  
Emmanuelle Cabrol, Sergio Sorinas, Pierre Popesco et Cyril Deniaud du cabinet Herbert Smith Freehills

Emmanuelle Cabrol et Sergio Sorinas, associés en charge de cette bourse au bureau de Paris, ont déclaré :  
*"Nous félicitons tous les candidats pour l'excellence de leur dossier et les remercions pour l'enthousiasme démontré lors de leur entretien avec le jury. Réaliser un LLM au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis contribue à former des futurs avocats talentueux. C'est pourquoi nous nous réjouissons de pouvoir aider des étudiants à concrétiser ce projet.*

*Cassandra Lorient et Guillaume Vatin ont déjà un excellent parcours universitaire et nous sommes persuadés qu'ils ont également toutes les qualités pour devenir d'excellents juristes internationaux".*

Denis Musson, Directeur Juridique d'Imerys et Président du Cercle Montesquieu, a ajouté :

*"Œuvrer pour aider les juristes français qui pourraient être les directeurs juridiques de demain à parfaire leur formation à la complexité du droit de la vie internationale des affaires est une des actions très chères à notre association."*

Plus d'informations sur [Herbert Smith Freehills](#)

## LA VIE DES THINK-TANKS

### Montesquieu se fait l'avocat des juristes

**Le Cercle Montesquieu, qui rassemble plus de 200 directeurs juridiques, cherche à débloquent le dossier du statut d'avocat en entreprise.**

Elu président du **Cercle Montesquieu** le 18 avril, **Denis Musson**, directeur juridique d'**Imerys**, devrait s'installer dans la continuité de son prédécesseur **Yannick Chalmé**, qui n'a pas brigué de nouveau mandat. En prenant les commandes de ce think-tank rassemblant directeurs et responsables juridiques, celui qui fut vice-président pendant trois ans hérite de l'épineux dossier de l'avocat en entreprise. Le Cercle s'est positionné dès 2010 en faveur de la création d'un tel statut. Une idée reprise par **Michel Prada** dans un rapport remis au gouvernement en mars 2011. Depuis, après de multiples tentatives de rapprochement avortées, le dossier est en sommeil.

Les avocats eux-mêmes sont divisés sur cette question. Sous la présidence Chalmé, le Cercle a esquissé des alternatives pour contourner ce blocage. Parmi elles : la création d'une personne morale de droit public représentant la profession, à l'image de l'**Institut des juristes d'entreprise** en Belgique, qui porterait efficacement ses revendications. Le think-tank pourrait agir en ce sens aux côtés de l'**Association française des juristes d'entreprise**, comme il l'a déjà fait ([LLA n°1528](#) et [LLA n°1532](#)), plusieurs juristes étant membres des deux associations.

Le Cercle Montesquieu, qui vient de fêter ses 20 ans, cherche en parallèle à se renouveler. Yannick Chalmé, qui a élargi les critères d'adhésion, a lancé le chantier. Le club compte aujourd'hui 230 membres, alors que le chiffre stagnait autour de 200 membres depuis sa création.

### Actualités

Institutions, Divers

#### L'opinion de Denis Musson sur la défense des juristes d'entreprise

Le 18 avril 2013, Denis Musson a été désigné président du Cercle Montesquieu, l'association représentative des directeurs juridiques. Il place notamment son mandat sous le signe d'actions communes avec les autres associations de juristes. Explications.



#### **Sous votre présidence, quelles relations le Cercle Montesquieu compte-t-il entretenir avec les autres associations représentatives de juristes ?**

Nous souhaiterions améliorer la coordination entre les actions menées par nos différentes associations professionnelles (AFJE, ECLA, AJAR, ANJB, etc.) afin d'en maximiser l'impact pour les fonctions juridiques et leurs entreprises. Notre profession a besoin de se structurer davantage et nous serons ravis de nous joindre et contribuer à l'initiative prise par ECLA et l'AFJE d'établir une charte éthique commune à tous les juristes d'entreprise. Il nous semble opportun d'harmoniser les chartes existantes de nos différentes associations et d'afficher encore plus les valeurs, les principes (notamment d'indépendance) et les devoirs qui réunissent tous

les juristes dans leur pratique quotidienne et en faveur de la promotion du droit qu'ils assurent au sein de leurs entreprises respectives.

#### **Allez-vous continuer à vous battre pour la création de l'avocat en entreprise ?**

Nous resterons fidèles au credo qui est le nôtre depuis l'origine du Cercle, il y a vingt ans. Nous saisirons toute opportunité pour aboutir au projet ambitieux d'une profession regroupant les avocats exerçant en mode libéral et en entreprise. Nous restons convaincus qu'une profession plus unie, plus nombreuse et enrichie de cette diversité, sera plus dynamique, plus forte et conquérante pour assurer la compétitivité de la France dans la concurrence que se livrent les places et professions juridiques nationales au niveau européen et mondial. L'Angleterre par exemple l'a bien compris et sait, grâce à une profession unie, défendre et développer son « marché local du droit aux entreprises » (droit, tribunaux, professionnels) comme un véritable secteur économique !

#### **Vos divergences de vues sur le sujet avec l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) vont donc s'estomper ?**

Avec l'AFJE, nous sommes tout à fait d'accord sur le fond du projet et animés par les mêmes ambitions et nous n'avons aucun doute que nous saurons nous entendre lorsque nous en serons aux modalités pratiques de mise en œuvre. La principale difficulté reste l'adhésion de la profession d'avocat, si disparate et éclatée dans sa représentation, à ce projet qui est pourtant dans l'intérêt de tous. Les avocats et ordres qui nous côtoient le plus sont favorables au rapprochement envisagé. Nous pensons donc qu'une meilleure connaissance par les autres de notre pratique, notre rôle au sein des entreprises et leurs enjeux, devraient les convaincre du bénéfice collectif attendu d'un tel rapprochement. Dans le contexte actuel, il n'est pas évident pour nous d'identifier le meilleur interlocuteur au sein de la profession des avocats pour faire progresser ce projet.

Propos recueillis par LAURENCE GARNIERE

### « Nous saisisons toute opportunité pour aboutir au projet ambitieux d'une profession unie »

Directeur juridique d'Imerys, Denis Musson a été désigné président du Cercle Montsquiou le 18 avril dernier. Il nous présente les principaux axes de son mandat.



**Comment votre présidence s'inscrit-elle par rapport à celle de vos prédécesseurs ?**

**Denis Musson :** Elle s'inscrit tout d'abord dans la continuité. Les principaux objectifs du Cercle restent les mêmes mais je souhaite modifier la façon de les atteindre et amplifier l'ampleur de nos interventions, en renforçant l'action collective de l'association en permettant notamment aux vice-présidents, aux administrateurs et aux membres de s'impliquer davantage et de porter des projets spécifiques.

**Comment comptez-vous renforcer concrètement le lien entre les membres ?**

**D. M. :** Le Cercle doit être un lieu d'échanges et d'informations, de bonnes pratiques et de réseau pour ses membres au bénéfice des fonctions qu'ils animent et de leurs entreprises. Dans ce but, l'un de nos projets prioritaires à court terme est de refondre le site internet de l'association, qui est indispensable pour soutenir la nouvelle dynamique du Cercle, les relations entre ses membres, la communication et le rayonnement de ses missions.

**Quelle est la principale de ses missions ?**

**D. M. :** C'est de promouvoir la fonction juridique et le droit au sein de l'entreprise, ainsi que le rôle de son directeur juridique, pour le bénéfice de l'ensemble des juristes d'entreprise. L'initiative récente du Cercle visant à assurer une meilleure représentation des professionnels du droit au sein des conseils d'administration s'inscrit dans ce cadre. Outre leurs qualités intrinsèques pour faire de bons administrateurs, les directeurs juridiques disposent d'un atout supplémentaire : la familiarité concomitante de leur profession et de celle des conseils d'administration.

**Quel est votre rôle en matière de formation des juristes ?**

**D. M. :** La formation des juristes est également au cœur des préoccupations du Cercle. D'abord au niveau de la formation initiale, en contribuant à ce qu'elle corresponde bien aux besoins actuels et futurs de l'entreprise. À cette fin, nous organisons, le 25 juin prochain, une rencontre chez White & Case avec les principales écoles de juristes (Université Paris II, École de droit de Sciences Po, Edhec-Skema, Hec, etc.) afin de comprendre quelle est leur stratégie et comment elle entend répondre à nos besoins. Ensuite, s'agissant de la formation continue, en offrant aux membres du Cercle de bénéficier de l'échange d'expériences entre pairs ou entre entreprises de secteurs ou de taille différentes. Enfin, il est nécessaire de contribuer à la formation des conseils extérieurs à nos besoins et à la connaissance intime de nos entreprises pour enrichir le pôle de compétences et de ressources juridiques dont nous avons la responsabilité.

**Quelles relations comptez-vous entretenir avec les autres associations représentatives de juristes ?**

**D. M. :** Nous souhaiterions améliorer la coordination entre les actions menées par nos différentes associations professionnelles (AFJE, ECLA, AJAR, ANJB, etc.) afin d'en maximiser l'impact pour les fonctions juridiques et leurs entreprises. Notre profession a besoin de se structurer davantage et nous serons ravis de nous joindre et contribuer à l'initiative prise par ECLA et l'AFJE d'établir une charte éthique commune à tous les juristes d'entreprise. Il nous semble opportun d'harmoniser les chartes existantes de nos différentes associations et afficher encore plus les valeurs, les principes (notamment d'indépendance) et les devoirs qui réunissent tous les juristes dans leur pratique quotidienne et en faveur de la promotion du droit qu'ils assurent au sein de leurs entreprises respectives.

**Allez-vous continuer à vous battre pour la création de l'avocat en entreprise ?**

**D. M. :** Nous resterons fidèles au credo qui est le nôtre depuis l'origine du Cercle, il y a vingt ans. Nous saisisons toute opportunité pour aboutir au projet ambitieux d'une profession regroupant les avocats exerçant en mode libéral et en entreprise. Nous restons convaincus qu'une profession plus unie, plus nombreuse et enrichie de cette diversité, sera plus dynamique, plus forte et conquérante pour assurer la compétitivité de la France dans la concurrence que se livrent les places et professions juridiques nationales au niveau européen et mondial. L'Angleterre par exemple l'a bien compris et sait, grâce à une profession unie, défendre et développer son « marché local du droit aux entreprises » (droit, tribunaux, professionnels) comme un véritable secteur économique.

**Vos divergences de vues sur le sujet avec l'AFJE vont donc s'estomper ?**

**D. M. :** Avec l'AFJE, nous sommes tout à fait d'accord sur le fond du projet et animés par les mêmes ambitions, et nous n'avons aucun doute que nous saurons nous entendre lorsque nous en serons aux modalités pratiques de mise en œuvre. La principale difficulté reste l'adhésion de la profession d'avocat, si disparate et éclatée dans sa représentation, à ce projet qui est pourtant dans l'intérêt de tous. Les avocats et ordres qui nous côtoient le plus sont favorables au rapprochement envisagé. Nous pensons donc qu'une meilleure connaissance par les autres de notre pratique, notre rôle au sein des entreprises et leurs enjeux, devraient les convaincre du bénéfice collectif attendu d'un tel rapprochement. Dans le contexte actuel, il n'est pas évident pour nous d'identifier le meilleur interlocuteur au sein de la profession des avocats pour faire progresser ce projet. ■



« Il est primordial de baser nos convictions ou actions sur des arguments chiffrés »

#### Denis Musson

directeur juridique, Imerys, président, Cercle Montesquieu

**Décideurs. Sous quels signes débute votre mandat de président ?**

**Denis Musson.** Mon mandat s'inscrit dans la continuité de mon engagement depuis 2009 dans les différentes activités du Cercle, d'abord comme membre de son conseil, puis en qualité de vice-président. Nous encourageons l'esprit collectif et viserons à accroître l'implication du plus grand nombre de membres dans la vie de l'association. Nous souhaitons découvrir la fonction de président et de son bureau pour

offrir à tous les administrateurs et aux membres intéressés la faculté d'agir et de porter nos projets communs. Au cœur de ces derniers, la promotion de la fonction de directeur juridique et une meilleure visibilité du Cercle Montesquieu et de ses réalisations. Avec le nouveau conseil (*encadré ci-contre*), nous allons déterminer les objectifs prioritaires de l'association et établir un planning prévisionnel des actions visant à les mettre en œuvre. Le bureau sera pour cela très sollicité. Il essaiera de donner l'impulsion politique nécessaire au dynamisme de l'association.

**Décideurs. Si l'organisation est décentralisée, l'ADN de l'association est quant à lui resserré. Quelles en sont les caractéristiques ?**

**D.M.** Nous sommes une association au service des directeurs juridiques. À cette fin, nous poursuivons notre action pour que cette fonction soit davantage reconnue au sein de l'entreprise et promue auprès des autres parties prenantes. Le *legal privilege* restera bien sûr au centre de nos préoccupations, mais notre ambition a toujours été et restera le rapprochement des professions d'avocat et de juriste d'entreprise. Ce débat, mené depuis des décennies et maintenant épuisé, ne peut déboucher que d'un accord entre les professions elles-mêmes. Nous y sommes prêts, sans négliger de renforcer la structuration des professionnels du droit exerçant en entreprise.

Nous souhaiterions lancer avec l'ordre des avocats de Paris une étude approfondie sur le poids économique des avocats et juristes au service de l'entreprise. Il est primordial de baser nos convictions ou actions sur des arguments chiffrés. Cela contribuerait de manière plus générale à la défense des intérêts économiques de la profession, la promotion du droit et des professionnels du droit en France dans un environnement international de plus en plus concurrentiel. L'un des enjeux de la promotion de la fonction juridique interne des entreprises en France réside aussi dans la reconnaissance de son poids économique dans le secteur d'activité du droit et de sa compétitivité.

**Décideurs. Vers quelles autres voies pourraient se diriger votre mandat ?**

**D.M.** Nos projets sont nombreux. Le Cercle Montesquieu doit rester un lieu d'échanges et de networking entre les adhérents et leurs homologues. Là réside l'essence même d'un cercle. Nous sommes en pleine refonte de notre site internet pour disposer d'un outil performant de partage et de diffusion de l'information entre nos membres, notamment concernant les travaux de nos commissions, ainsi que de représentation externe de l'association. Certains événements seront l'occasion de donner une meilleure visibilité à notre profession, aux projets et aux convictions du Cercle. L'association a également vocation à être l'interlocuteur privilégié et reconnu de toutes les parties prenantes sur les sujets ou évolutions juridiques qui touchent les entreprises françaises et ce dans le contexte international où elles évoluent. Nous souhaitons favoriser les échanges avec les autres associations ou organisations des professionnels du droit, du patronat ainsi que les autorités administratives et judiciaires. Multiplier les actions communes du Cercle avec celles-ci, de manière ciblée et sélective, devrait accroître la portée et l'efficacité de ces actions et éviter des duplications d'efforts.

Le Cercle veut enfin contribuer activement à la formation des actuels et futurs directeurs juridiques. Elle doit comprendre un volet sur l'éthique et la déontologie dans l'exercice de leur fonction, à mettre en œuvre en étroite collaboration avec l'AFTE et l'Écla. À travers la formation, c'est l'excellence de la profession que nous souhaitons promouvoir de manière générale et récompenser tous ceux qui y contribuent par leurs réalisations. ●

#### Les membres du nouveau conseil d'administration du Cercle Montesquieu

- > Béatrice Bihl (18218 Lausanne)
- > Antoine Burin des Roziers
- > Jean-Pierre Chaillet (Gomzob)
- > Yannick Chelms (L'Oréal)
- > Fabienne Clarac Huygnes-Lespointes (Stago)
- > Stéphane Collinat (CIT)
- > Thibault Delorme (Lagardère)
- > Dominique Durand (Sensae)
- > Nicolas Guérin (France Télécom)
- > Pierre Laporte (Alsam Grid)
- > Claire Olive-Lorhnicir (Crucé)
- > Jérôme Perlemuter (Ligue de football professionnel)
- > Cécile Thomasson (Sifran)

# Option DROIT & AFFAIRES

NUMÉRO SPÉCIAL : LA FORMATION DES JURISTES

## L'ÉVÈNEMENT

### La formation des futurs directeurs juridiques doit s'appuyer sur l'interdisciplinarité

Le Cercle Montesquieu organisait mardi soir une conférence dans les locaux du cabinet White & Case pour débattre de la formation de juristes en France à l'occasion de la présentation des résultats d'un sondage réalisé en partenariat avec Option Droit & Affaires auprès des directeurs juridiques (voir p. 2 et 3). Des représentants de différentes formations au droit, accompagné par Guillaume Nonain, vice-président du Cercle Montesquieu, et de Philippe Sarrailhé, associé de White & Case, ont ainsi pu échanger sur l'évolution de la formation des juristes au regard de la montée en puissance de leur rôle dans l'entreprise.

Philippe Melot, ancien président du Cercle Montesquieu et associé de Legalteam Solutions, a ainsi rappelé que le directeur juridique n'est plus uniquement « un chef du contentieux » comme il était considéré il y a trente ans, mais cumule aujourd'hui de multiples fonctions : compliance et éthique, lobbying, formation interne, gouvernance, risk management... D'où le besoin d'évaluer si l'enseignement du droit s'est adapté à l'évolution du métier.

Louis Vogel, ancien président de l'université Panthéon-Assas, s'est d'abord réjoui de constater que d'autres établissements, tels Sciences Po Paris ou l'EDHEC, avaient développé une offre de formation en droit comme alternative à l'université. Et de rappeler que ces nouvelles offres ont permis de faire évoluer le modèle de l'université, via notamment la création du Collège de droit à Panthéon-Assas qui enseigne désormais d'autres matières que la seule pratique juridique.

Professeur à l'École de droit de Sciences Po et senior counsel chez Dentons, Michel Vivant a pour sa part mis l'accent sur le besoin d'un enseignement pragmatique, favorisant l'interaction entre professeurs et étudiants, et d'une approche du droit critique et interdisciplinaire. Selon lui, les futurs juristes doivent non seulement avoir une connaissance technique, mais également une approche stratégique du droit. Une idée partagée par Christophe Roquilly, professeur à l'Edhec et directeur du Centre de recherche LegalEdhec, qui insiste sur le besoin de former les étudiants « à l'intersection du droit, de la stratégie, de la gestion et du management » pour obtenir une véritable interdisciplinarité. Emmanuel Brochier, membre du comité exécutif de HEAD (Hautes Etudes Appliquées du Droit) et cofondateur du cabinet Darrois Villey Mallot Brochier, a quant à lui ajouté que l'enseignement traditionnel du droit devait être complété par l'apprentissage de matières juridiques prenant de l'importance dans le monde économique actuel, comme les questions de gouvernance. La question de la formation continue se pose également pour cette fonction en constante évolution. Philippe Melot rappelle à ce titre que si les grands groupes du CAC 40 disposent en interne de programmes adéquats, il demeure nécessaire de réfléchir à une solution, comme des MBA, permettant aux juristes de s'adapter dans les PME dont les équipes juridiques s'étoffent. Les différentes institutions de formation au droit ont donc de nombreux chantiers à ouvrir pour préserver la compétitivité des juristes français dans un monde globalisé. ■

Florent Le Quintrec

## AU SOMMAIRE

### Droit & Communauté

Quelle formation pour les juristes ?  
Carnet

p.2-3  
p.4

### Droit & Affaires

Elis refinance près de 2 milliards d'euros de dette  
Les conseils de BNP Paribas : Raphaël Richard et Denise Diallo, associés de White & Case  
Deals

p.5  
p.5  
p.6-7

### Droit & Expertise

Une nouvelle voie ouverte pour les administrateurs salariés : la loi du 14 mai 2013  
Le devoir de loyauté des dirigeants

p.8-9  
p.10-11

Ce numéro comprend deux suppléments Option Droit & Affaires : « Classements droit fiscal » et « LBO en difficulté », ainsi qu'un tryptique « Banques et services »

### FOCUS

## Quelle formation pour les juristes ?

**Option Droit & Affaires et le Cercle Montesquieu ont révélé, mardi soir lors d'une conférence dans les locaux du cabinet White & Case, les résultats de leur étude sur la formation des juristes. Le résultat d'un sondage effectué auprès de 550 directeurs juridiques et qui permet de dresser le profil professionnel d'un juriste idéal.**

Les directeurs juridiques ont été nombreux à répondre à l'étude du Cercle Montesquieu et d'Option Droit & Affaires sur la formation des juristes. Si le rôle de leur service est de plus en plus prégnant au sein de l'entreprise, il compte également de plus en plus d'effectifs. 37,68% des directeurs juridiques répondants à l'enquête confirment compter plus de dix personnes dans leurs effectifs. Plusieurs études ont déjà révélé la proportion importante des avocats à intégrer, au bout de quelques années, une direction juridique. Et pourtant, la présente enquête démontre que la qualité d'ancien avocat n'est pas forcément un élément prépondérant de recrutement d'un juriste.

#### Quelle formation scolaire ?

Il est loin le temps où pour devenir juriste, l'étudiant n'avait qu'une seule option : la voie universitaire. Les diplômes se sont en effet multipliés depuis quelques années. Des universités étrangères proposent des LLM pour les étudiants français comme Pennsylvania Law School university, des

écoles de commerce françaises proposent aussi des formations juridiques, l'IEP de Paris a également ouvert son école de droit, et plus récemment HEAD a ouvert ses portes grâce au soutien de plusieurs cabinets d'avocats. Les étudiants ont donc aujourd'hui le choix pour être formés en droit. Mais parmi toutes les formations proposées, les directeurs juridiques sont 56,34% à rechercher en priorité des profils de juristes débutants titulaires d'un Master 2 juridique (auparavant appelé DESS ou DEA). Une formation complémentaire, de type école de commerce ou mastère spécialisé, est également souvent retenue. Le magistère de droit des affaires est le quatrième choix de formation le plus recherché, suivi du diplôme d'avocat. Les nouveaux enseignements proposés par l'Ecole de droit de Science-Po et HEAD arrivent pour l'instant en dernier choix des formations recherchées par les directeurs juridiques. Des chiffres qui s'expliquent par le caractère très récent de ces diplômes qui sont pour l'instant mal connus par les recruteurs. Nul doute que les prochaines éditions de l'enquête révéleront la montée en puissance de ce type de formations qui prônent un enseignement tourné vers la pratique, plutôt que vers la pure théorie.

Lorsque les directeurs juridiques recherchent des profils de juristes confirmés, ils sont 56,94% à privilégier des juristes bénéficiant de plus de 5 ans d'expérience en entreprise. Les anciens avocats sont également des profils recherchés (36,11% des cas). Ces derniers ont en effet l'avantage de présenter une connaissance large d'un secteur d'activité, voire de plusieurs secteurs, et s'ils ont déjà eu l'occasion de plaider, sont capables d'analyser les problématiques juridiques sous un angle judiciaire.

Si les juristes ayant eu une expérience à l'international sont également recherchés par 34,72% des directeurs juridiques répondant à l'enquête, les juristes étrangers ne reçoivent pas quant à eux la même attention (6,94%). L'expérience interna-

#### S'agissant des juristes confirmés, vous recherchez plutôt ? (plusieurs réponses possibles)



tionale permet en outre aux juristes de renforcer leurs compétences en anglais. Leur niveau de maîtrise de la langue de Shakespeare est en effet estimé satisfaisant par 63,38% des directeurs juridiques Interrogés.

### Quelles qualités professionnelles ?

La connaissance approfondie du secteur d'activité de l'entreprise est importante pour les juristes, estiment 62,5% des directeurs juridiques Interrogés. La stratégie de l'entreprise et ses chiffres clés (chiffre d'affaires, Ebitda, etc.) ainsi que la connaissance des produits et de la constitution de leur prix de revient sont les éléments que les juristes en voie de recrutement doivent connaître le mieux. En troisième position, les directeurs juridiques sont ensuite attentifs à leur connaissance sur les produits et stratégies des entreprises concurrentes, et enfin à leur perception des acteurs clés du secteur (fédérations professionnelles, autorités de régulation, presse spécialisée). Le candidat doit donc mettre en avant sa connaissance approfondie de l'entreprise dans laquelle il postule, avant d'expliquer sa compréhension du secteur d'activité et des entreprises concurrentes, même si ces deux éléments ne sont pas pour autant à négliger.

Parmi les qualités professionnelles les plus recherchées par les directeurs juridiques, l'expertise technique arrive en première position (83,33% des réponses obtenues). Suivent ensuite les qualités de communicant (61,11%), de négociateur (51,39%), puis celles d'organisateur (43,06%). Et pour s'assurer que cette expertise technique puisse perdurer au regard de l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence, les directeurs juridiques sont 60,56% à demander à leurs équipes de suivre une formation continue. L'heure n'est plus à la sous-traitance des questions techniques aux cabinets d'avocats. Face à la restriction budgétaire, les directions juridiques doivent être à même de traiter en interne le plus de problématiques. La formation continue permet donc aux juristes de toujours rester à la pointe de l'actualité législative et judiciaire et du savoir-faire technique.

### Quel profil pour succéder au directeur juridique ?

« Pour vous succéder à la tête de la direction juridique, quel profil privilégieriez-vous ? » La question pouvait être mal perçue par les répondants. Ils y ont pourtant tous répondu. Et parmi les réponses obtenues, la grande majorité penche

### Quelles sont les qualités professionnelles que vous recherchez auprès des candidats que vous recevez ? (plusieurs réponses possibles)



vers un proche collaborateur ayant une très bonne expérience de l'entreprise (66,20%). Le recrutement externe d'un directeur juridique d'une autre entreprise demeure une possibilité envisagée dans 23,94% des cas. Le sondage révèle en outre une information intéressante : les directeurs juridiques Interrogés n'ont été que 5,63% à rechercher leur successeur dans un cabinet d'avocat avec lequel il travaillait. Des chiffres en contradiction avec les mouvements remarquables durant les dernières années : Pierre Minor, ancien associé du cabinet De Pardieu Brocas Maffel, devenu directeur juridique et conformité de Crédit Agricole SA, Nicolas Huet, ancien associé de White & Case, devenu directeur juridique d'Eurazéo, ou encore Antoine Vigniat, devenu secrétaire général de la Compagnie de Saint-Gobain après quatorze ans passés chez Freshfields Bruckhaus Deringer (cf. notre numéro spécial dans la lettre 145). La promotion interne demeure donc la voie privilégiée pour devenir directeur juridique. Une sorte de prime à la fidélité. ■ Ondine Delaunay

### Pour vous succéder à la tête de la direction juridique, quel profil privilégieriez-vous ? (plusieurs réponses possibles)



# Classement Option Droit & Affaires – Cercle Montesquieu

Option Droits & Affaires - Juin 2013 (1)



**Option Finance**  
*Option &*  
**DROIT & AFFAIRES**

Suppléments d'Option Finance n°1228 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et d'Option Droit et Affaires n°175 du 26 juin 2013 - ISSN / 2105-1909

Entretien avec  
**PASCAL SAINT-AMANS,**  
directeur du  
Centre de politique et  
d'administration fiscales  
de l'OCDE

«L'environnement  
fiscal international  
va connaître de  
grands changements»

**CLASSEMENTS**  
**DROIT FISCAL**  
LE RÉPERTOIRE DES CONSEILS

ée droite)

DROIT FISCAL/CLASSEMENTS

# Classements EN DROIT FISCAL

**L'avocat de l'année 2013 :**  
Jean-Yves Mercier,  
le gentleman de la fiscalité p24

● **Classement des cabinets  
d'avocats en fiscalité des  
transactions** p28

● **Classement des cabinets  
d'avocats en contentieux  
fiscal de l'entreprise  
et assistance  
au redressement** p30

● **Classement des cabinets  
d'avocats en fiscalité  
des prix de transfert** p32

● **Fiscalité des entreprises :**  
la concurrence s'intensifie entre  
cabinets d'avocats p33



En partenariat avec CERCLE MONTESQUIEU